

Le Service des Fabriques d'église vous informe

► Transmission du compte 2018

**Etienne Van Quickelberghe,
Conseiller en gestion
des Fabriques d'église**

L'exercice 2019 a commencé et les trésoriers peuvent encore introduire les dernières factures de 2018 pour autant qu'elles concernent des achats ou services commandés ou réalisés en 2018.

Les Fabriques situées sur une seule commune doivent transmettre simultanément à la commune et à l'Evêché les documents suivants :

- copie signée et datée de la délibération du Conseil adoptant le compte 2018 (le modèle est disponible sur le site du SAGEP) ;
- le compte 2018 daté et signé ;
- l'ensemble des pièces justificatives suivantes :

o **Toutes les factures** ou souches : **en original pour la commune** et en copie pour l'Evêché munies du mandat ou du cachet de paiement ;

o le relevé détaillé, article par article, des recettes, avec référence aux extraits de comptes, relevé des loyers, des fermages, des intérêts perçus ;

o le relevé trimestriel des collectes reçues par la Fabrique (modèle disponible sur le site du SAGEP) ;

o l'ensemble des extraits de comptes avec, si possible, l'annotation de l'article concerné ;

o l'état de la situation patrimoniale immobilière et financière.

Afin de faciliter le travail de contrôle des tutelles, nous vous demandons de bien vouloir grouper les pièces justificatives **chronologiquement par article**. Dans la négative, nous demanderons à la Fabrique de bien vouloir nous renvoyer les pièces triées par article.

Ensuite, dans la mesure du possible, pouvez-vous imprimer pour chaque article une feuille récapitulative des dépenses à l'aide du programme informatique utilisé pour la confection du compte 2018 ? Cela facilitera grandement le travail de contrôle.

Nous insistons sur l'intérêt de prendre le temps nécessaire pour remplir correctement la rubrique « Remarques du trésorier ». En effet, lorsqu'un poste dépasse le budget prévu, il est impératif d'apporter un mot

d'explication justifiant le dépassement. En l'absence de justification, le montant porté à l'article sera réformé au montant du budget.

Cette remarque vise essentiellement les postes relatifs à l'énergie qui sont le plus souvent concernés.

Un compte bien documenté permet un contrôle plus rapide, et entraînera moins de montants réformés.

Nous vous conseillons de commencer dès maintenant à photocopier toutes les pièces justificatives.

En effet, le double dépôt des comptes doit avoir lieu pour le **25 avril 2019 au plus tard**.

Un exemplaire du compte, dûment signé et avec les originaux des pièces justificatives, doit être déposé à la commune **simultanément** au dépôt ou à l'envoi à l'Evêché d'un autre exemplaire dûment signé et avec la photocopie de toutes les pièces justificatives.

Les fabriques situées sur plusieurs communes doivent transmettre à la commune qui finance la plus grande part de l'intervention globale, les originaux des pièces justificatives. Les copies sont réservées aux autres communes, au Gouverneur (uniquement pour les Fabriques sur plusieurs communes) et à l'Evêché.

Pour cet exercice, certains logiciels informatiques permettent la numérisation des pièces justificatives. Nous vous informons que vous pouvez privilégier ce mode de transmission, à condition que vos numérisations soient bien classées article par article. Cette nouvelle méthode permet à la fois un gain de temps pour vous mais aussi un petit plus non négligeable pour la planète...

Nous saluons également les groupements de Fabrique d'église qui, pour éviter les coûts parfois élevés d'envoi de colis par recommandé, rassemblent les comptes de leurs Fabriques d'église et viennent directement nous apporter les dossiers en main propre. Si cette pratique n'est pas encore en place dans votre commune, pourquoi ne pas la mettre en place cette année ? En plus d'être une source d'économie, cette méthode permet aux Fabriques retardataires d'être plus motivées à rendre leurs comptes à la date fixée par le groupement...

Nous vous invitons également à aller relire notre article à propos de l'analyse des comptes 2017 qui a été publié dans l'édition de juillet 2018 d'Eglise de Tournai, p. 454-457.

Nous vous souhaitons bon courage et nous restons à votre disposition pour tous renseignements nécessaires à l'élaboration et à la transmission des comptes 2018.

► Mise à jour des coefficients de fermage pour 2019

Loris Resinelli,
Conseiller en gestion
des Fabriques d'église

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux coefficients de fermage pour l'année 2019, publiés le 12 décembre 2018 au Moniteur belge par arrêté ministériel du gouvernement wallon. Ils sont entrés en application dès ce 1er janvier.

Cette année encore, vous constaterez que ces coefficients sont de nouveau revus à la baisse pour la majorité du territoire. Cependant, pour les terres situées en régions agricoles Ardenne, Fagne et Famenne, le coefficient est quant à lui revu à la hausse. Cela concerne donc uniquement la botte du Hainaut.

Pour rappel, les coefficients sont à la fois calculés proportionnellement à l'évolution des prix à la consommation ainsi que de manière inversement proportionnelle aux revenus agricoles.

Régions Agricoles	Terres agricoles		Bâtiments agricoles	
	2018	2019	2018	2019
Ardenne	3,19	3,22	6,84	6,91
Campine	3,09	2,98	6,82	6,58
Condroz	3,55	3,54	6,92	6,90
Fagne	2,86	2,98	6,77	7,05
Famenne	2,95	3,02	6,77	6,93
Région limoneuse	3,63	3,46	7,05	6,72
Région sablo-limoneuse	3,35	3,22	6,77	6,51

► Rappel : Invitation aux séances de formation 2019

Chères fabriciennes,
Chers fabriciens,

C'est toujours avec un très grand plaisir que nous vous communiquons les dates des trois séances de formation à destination des Fabriques d'église qui auront lieu dans notre Diocèse.

Les dates programmées sont les suivantes :

- **le samedi 2 février 2019 de 10h à 12h à Charleroi**
(Home Saint-Joseph, Petites sœurs des Pauvres, Chaussée de Namur 2A, 6061 Montignies-sur-Sambre)
- **le mardi 5 février 2019 de 19h00 à 21h00 à Mons**
(UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons)
- **le samedi 9 février 2019 de 10h à 12h à Tournai**
(Séminaire de Tournai, Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)

Au cours de ces formations, nous vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion du temporel des cultes reconnus ainsi que des sujets plus généraux...

Ces formations, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les Fabriques d'église afin de vous tenir à jour des informations essentielles, est également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les fabriciens de votre région ainsi que les collaborateurs de l'Evêché et développer de futures collaborations fructueuses.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Loris Resinelli

► **ASBL : UNE FORMATION S'ORGANISE POUR VOUS !**

Chères administratrices,
Chers administrateurs,

Cette année, le SAGEP a décidé d'organiser une soirée de formation à l'attention des membres des Conseils d'Administration de nos ASBL des œuvres paroissiales, à l'instar de celles qui sont réalisées pour les Fabriques d'église.

En effet, la gestion des ASBL peut également parfois s'avérer complexe et il serait dès lors fort injuste que les bénévoles qui s'impliquent tout autant dans la gestion de celles-ci ne puissent pas bénéficier d'une soirée de conseils et de formation.

C'est pourquoi nous vous invitons à assister à cette soirée qui se tiendra le **mercredi 8 mai 2019 à 19h à MONS** (UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons).

Au cours de cette formation, nous vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion des ASBL ainsi que de la vision synodale de notre Evêque concernant l'organisation des Associations des Œuvres Paroissiales...

Si vous souhaitez que des thèmes particuliers soient abordés lors de cette formation, n'hésitez pas à vous manifester par mail à l'adresse sagep@evechetournai.be (avant le 31/03) afin de nous communiquer vos attentes.

Cette formation, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les ASBL afin de vous tenir à jour des informations essentielles, est également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les administrateurs d'autres ASBL de votre région ainsi que les collaborateurs de l'Evêché et développer de futures collaborations fructueuses.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Loris Resinelli,
Conseiller en gestion
des ASBL paroissiales